



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Muret

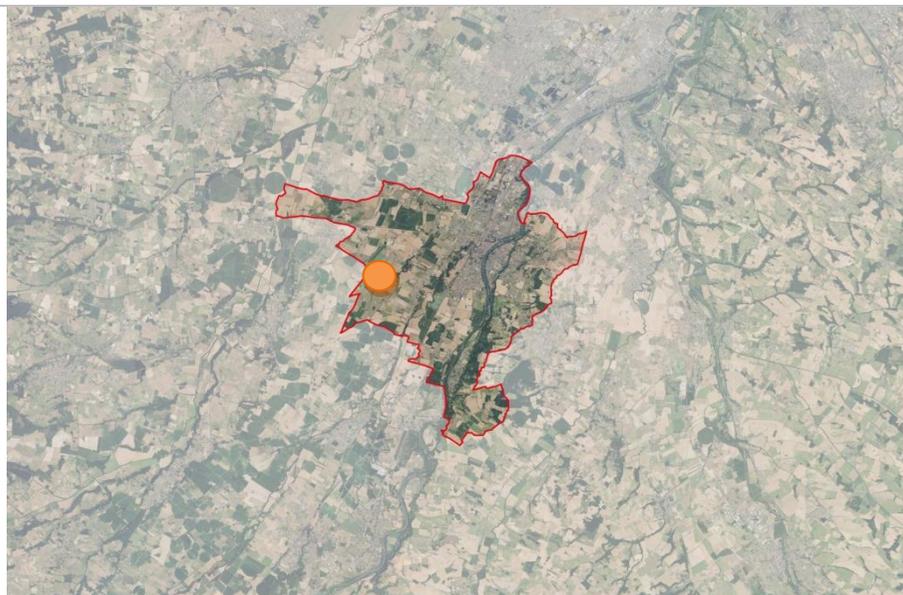
Par délibération du Conseil Municipal

Approbation du PLU	le 22.11.2005
1 ^{ère} modification	le 27.11.2006
2 ^{ème} modification	le 05.06.2007
3 ^{ème} modification	le 27.01.2009
4 ^{ème} modification	le 16.03.2010
1 ^{ère} révision simplifiée	le 12.07.2011
2 ^{ème} révision simplifiée	le 05.07.2012
5 ^{ème} modification	le 05.02.2013
6 ^{ème} modification	le 26.02.2014
7 ^{ème} modification	le 09.07.2015
8 ^{ème} modification	le 20.10.2016

9^{ème} modification du PLU

4 – ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

4b. Orientation d'Aménagement et de Programmation de la ZAE des Bonnets



Situation /contexte

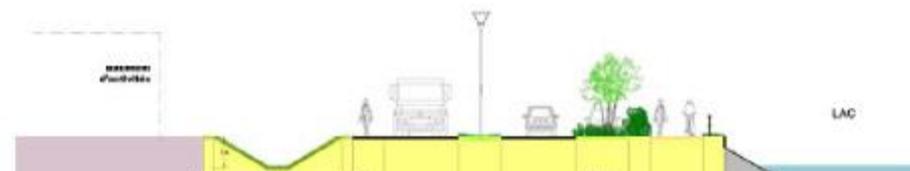
45 ha

La zone d'activités des Bonnets est située dans le prolongement Nord de l'aérodrome Muret-Lherm. Cette zone accueille deux activités : le SEFA et l'entreprise SOPLAMI lié à l'aéronautique.



Schéma de principe de la voie principale

Profils en travers types des voiries



PERSPECTIVE D'AMBIANCE SUR LA RUE TABARLY



Le principe d'aménagement :

- La desserte primaire de la zone est assurée par une voirie interne Est-Ouest, la rue Tabarly, partant du giratoire sur la RD 43. Pour la desserte des lots : les accès seront regroupés dans la mesure du possible deux à deux.
- L'espace boisé existant sera préservé. Les activités se développeront autour et bénéficieront ainsi d'un cadre paysage agréable.
- La zone d'activités sera traversée du Nord au Sud par des liaisons piétonnes permettant d'assurer une perméabilité entre l'aérodrome et les lacs.
- Les chemins piétons à créer ou à conserver devront être aménagés afin de respecter le côté naturel du site en évitant une artificialisation trop importante des lieux.

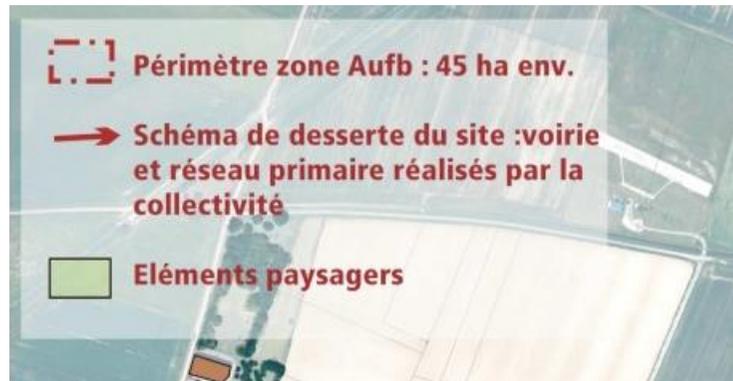
Végétation existante



Chemins piétons existants sur le site



Orientation d'aménagement au PLU approuvé



Orientation d'aménagement au PLU en modification

— Périimètre ZAE
 - - - Périimètre OAP

PRINCIPES DES VOCATIONS À CREER

■ Secteur d'accueil économique

PRINCIPES PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS À VALORISER OU À CRÉER

■ Espace naturel à préserver
 ■ Espace paysager à créer

PRINCIPES DE TRAITEMENT DES ESPACES COLLECTIFS ET DEPLACEMENTS

← Principe d'accès et de desserte
 = Voie principale
 <- - - -> Modes doux

